



Ouagadougou, le 17 FEV 2026

## COMMUNIQUE

### Souscriptions aux parcelles viabilisées dans le « Relais-cité de Saponé »

Le Ministère de la Construction de la Patrie en partenariat avec la plateforme de paiement nationale **Faso Azerka** informe le public du lancement d'une nouvelle phase de mise à disposition de **parcelles viabilisées** au « **relais-cité de Saponé** ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appui à l'**auto construction** à l'issue d'un processus de traitement du passif et de sécurisation administrative et technique, engagé par l'Administration afin de lever les contraintes antérieures et de garantir un cadre de mise en œuvre plus maîtrisé. La présente phase est conduite selon un dispositif renforcé (**souscription traçable, tirage au sort encadré, publications officielles et mécanisme de liste d'attente**), visant à assurer une attribution transparente et une exploitation sereine des parcelles

**Le site est situé dans la province du Bazèga, à environ 30 km au sud de la capitale Ouagadougou. Le site propose des voies bitumées, ouvertes et rechargées desservi en réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement pluvial.**

#### 1) Parcelles concernées

La présente opération porte sur un total de **3 500** parcelles viabilisées, réparties comme suit :

- Parcelles d'habitation de type 1 au nombre de **2360**, d'une superficie moyenne de **400 m<sup>2</sup> à 7 500 F CFA** le m<sup>2</sup>;
- Parcelles d'habitation de type 2 au nombre de **700**, d'une superficie moyenne de **600 m<sup>2</sup> à 15 000 F CFA** le m<sup>2</sup> ;
- Parcelles des îlots d'activités spécifiques, types 1 au nombre de **310**, d'une superficie moyenne de **700 m<sup>2</sup> à 20 000 FCFA** le m<sup>2</sup>;
- Parcelles des îlots d'activités spécifiques, type 2 au nombre **130**, d'une superficie moyenne de **800 m<sup>2</sup> à 25 000 F CFA** le m<sup>2</sup>.

**NB :** Type 1 = en bordure de voie ouverte et rechargée ;

Type 2 = en bordure de voie bitumée. Les îlots d'activités spécifiques sont destinés aux activités commerciales.

#### 2) Souscriptions

**Vingt-deux mille (22 000)** tickets de tombola sont mis en jeu pour la souscription qui sera exclusivement en ligne.

**NB :** Pour la souscription, disposer d'un numéro et d'un compte Orange Money; disposer du fichier PDF de la pièce d'identité (**Passeport ou CNIB**) ; accéder à la plateforme de souscription en ligne **www.rcs-dguvt.gov.bf** et suivre les instructions. Tout paiement se fait via la plateforme de paiement nationale **Faso Azerka**.

- Aucun souscripteur ne peut souscrire et ne peut être bénéficiaire à la fois, de deux (02) parcelles d'habitation.

#### 3) Mode d'attribution

L'attribution se fait par tirage au sort, après souscription régulière. Une liste d'attente correspondant à 10% de l'effectif de chaque type de parcelle sera constituée. Seuls les souscripteurs ayant finalisé leur souscription sont éligibles au tirage.

#### 4) Conditions de souscription

- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- Disposer d'un fichier (PDF ou image) de sa **CNIB** ou de son **passeport** ;
- Souscrire exclusivement via la plateforme : **www.rcs-dguvt.gov.bf** ;
- Effectuer le paiement via la plateforme nationale de paiements numériques **Faso Arezka**.

#### 5) Frais de souscription (Ticket + Timbre communal + Caution)

Les frais de souscription se composent :

- **55 000 FCFA** Habitation Type 1 (10 000 + 5 000 + caution 40 000);
- **110 000 FCFA** Habitation Type 2 (15 000 + 5 000 + caution 90 000);
- **200 000 FCFA** Îlots activités Type 1 (25 000 + 5 000 + caution 170 000) ;
- **250 000 FCFA** Îlots activités Type 2 (25 000 + 5 000 + caution 220 000).

Les participant non sélectionnés seront **remboursés du 07 au 12 mars 2026** au numéro utilisé lors de leur souscription.

#### 6) Calendrier de l'opération: du 20 février au 06 mars 2026 (la DGUVT se réserve le droit de clôturer les souscriptions avant la date initialement prévue, dans la limite du stock de tickets disponibles).

**Les attributions des parcelles se font par tirage au sort, en collaboration avec la Loterie nationale burkinabè (LONAB), sous la supervision d'un huissier de justice Le tirage s'effectuera le samedi 01 Avril 2026 dans la salle de la maison de la jeunesse et de la culture Jean Pierre GUINGANE, à partir de 09 heures 00 minute.**

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
  
**Delwendé Maxime TIENDREBEOGO**  
Chevalier de l'Ordre du mérite des Transports,  
des Infrastructures, de l'Urbanisme et de l'Habitat